

SOUS PRÉFECTURE DE RAMBOUILLET
Bureau des relations avec les collectivités locales
et de la réglementation

**Election municipale partielle
3 et 10 décembre 2017**

Commune de : SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

**ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
PROCES-VERBAL DU TIRAGE AU SORT**

En application de l'article R. 28 du code électoral, il a été procédé ce jour au tirage au sort des numéros d'emplacement d'affichage électoral attribués aux listes de candidats dont les déclarations de candidatures ont été définitivement enregistrées.

Les panneaux d'affichage sont attribués aux listes de candidats dans l'ordre suivant :

Nom de la liste – Candidat tête de liste	Numéro de panneau attribué
SAINT-REMY TOUJOURS – Jean-Louis BINICK	1
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE, POUR UNE QUALITE DE VILLE – Agathe PLANCQUEEL-BECKER	2
SAINT-REMY EN MARCHE ! – Dominique DUFRASNES	3
LISTE D’INTERET LOCAL POUR AVANCER (LILA) – Dominique BAVOIL	4

Les candidats ou leurs représentants sont informés qu'en cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les listes demeurant en présence.

Fait à Rambouillet, le 17 novembre 2017

Le Sous-Préfet de Rambouillet et par délégation,
Le chef du bureau des relations
avec les collectivités locales



Alain ADAM